



Commission Mixte Paritaire FHP/SYNERPA du 14 octobre 2014

Réunie ce jour en Commission Mixte Paritaire les employeurs FHP, SYNERPA et les Organisations Syndicales des salariés devaient aborder la négociation sur la Formation Professionnelle Continue.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a pris acte que les employeurs présents n'avaient pas mandat pour négocier un taux conventionnel de contribution à la FPC (Formation Professionnelle Continue), ceci alors que des besoins en formation sont avérés et notamment renforcés par le DPC (Développement Professionnel Continu), et alors que la nouvelle loi est parue depuis le 5 mars 2014 !

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale déplore cet état de fait, exige que pour la prochaine Commission Mixte Paritaire les employeurs fassent connaître leurs intentions chiffrées et les orientations politiques qu'ils entendent soutenir, afin de déterminer la politique de Branche sur les questions de Formation tant dans l'intérêt des établissements que des salariés qui prennent en charge les patients et résidents.

**CES PROPOSITIONS SONT ATTENDUES, AFIN DE CRÉER LES CONDITIONS D'UNE
RÉELLE NÉGOCIATION HONNÊTE ET LOYALE.**

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale entend discuter de ces orientations et financements avec comme postulat de départ le maintien à minima des taux de collecte d'avant la réforme.

Il serait inconcevable que dans un secteur, notamment celui des personnes âgées, les questions de formation et leurs financements soient la variable d'ajustement des trésoreries des établissements.

Fait à Montreuil, le 15 octobre 2014